

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [ThierryG](#)

<https://www.cadre21.org/membres/508ea22e640a254655b5a7e3>

Date d'obtention : 2024-02-21 15:58:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut rencontrer l'auteur du signalement et la victime, mais également tous les élèves qui ne sont pas l'instigateur, qui pourraient avoir vu les photos ou même être au courant d'éléments permettant de connaître le contexte de la prise de photo. Seul à seul, avec une fiche de la trousse à remplir. Une fois les informations (l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue) vérifiées et validées, on détermine si c'est un geste malveillant afin de déterminer si nous impliquons à cette étape le service de police et si le cellulaire de l'instigateur doit être confisqué.

Nous rencontrons ensuite l'instigateur pour confisquer le cellulaire, si c'est un acte impulsif.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La première préoccupation est le bien-être de nos élèves, auteur du signalement, victime et instigateur. Dès qu'un élève (et non un parent) nous communique son inconfort avec une situation de sextage, le protocole doit être appliqué. Dans le cas d'un parent qui signale, bien que nous le dirigions vers le SPVM, il est pertinent de s'assurer que l'élève va bien, donc d'également informer le parent qu'il peut diriger son enfant vers un intervenant de l'école.

Il est également important d'inclure le service de police au moment approprié.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Établir s'il s'agit d'une intention impulsive ou d'une intention malveillante. Ce n'est peut-être pas acquis pour tous les élèves qu'un enfant de 16 ans qui partage les images d'un enfant de 16 ans partage alors de la pornographie juvénile. Sans y avoir tant réfléchi avant, je prenais pour acquis que ce qui se partage entre enfant du même âge respectait la loi. Dans cette optique, un acte qualifié d'illégal ou de criminel n'est pas nécessairement malveillant. D'où l'importance d'inclure le service de police au moment opportun.